

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: **MAG 1 DOT 4 BF 12/12OZ #126**
Code du produit: **MGBF0126**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: **Liquide de frein**
Restrictions d'utilisation: **Sans objet**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identificateur du fournisseur initial: **Warren Distribution, Inc.**
727 S. 13th Street
Omaha, NE 68102
Information Téléphone: **+01 (800) 825-1235** **+01 (402) 341-9397**
E-mail: **sds@wd-wpp.com**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence: **CHEMTREC: +1 (800) 424-9300**
International: +01 (703) 527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - Exposition répétée, catégorie de danger 2

2.2. Éléments d'étiquetage

SGH symboles de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Réponse

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination

P501- Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3. Autres dangers

Dangers non classés ailleurs: **Pas de données disponibles**

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

Inconnu Toxicité aiguë (gaz): **100 % Du mélange constitué de composants de toxicité inconnue.**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composant	%	N CAS	Classification SGH
Ethanol, 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)-	7 - 13	143-22-6	Eye Dam. 1; H318
Diethylene glycol	1 - 5	111-46-6	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373

Les composants qui ne sont pas énumérés pas considérés comme présentant un danger physique ou pour la santé, selon a norme 29 CFR 1910.1200 (Norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

inhalation	Ce matériau ne présente pas de danger en cas d'inhalation. Par mesure de précaution, emmener la personne à l'air libre à la suite d'une exposition atmosphérique à la première manifestation de symptômes
yeux	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes en écartant souvent les paupières. Renverser la tête pour empêcher que le produit chimique n'atteigne l'oeil non contaminé. Obtenir immédiatement du secours médical et surveiller l'oeil chaque jour, selon les conseils du médecin.
contact avec la peau	Laver à l'eau et au savon.
ingestion	Consulter immédiatement un médecin ou appeler le centre anti-poison. Ne pas faire vomir. Si le patient est pleinement consciente, lui donner jusqu'à deux verres d'eau. Dispenser des soins médicaux fournisseur de soins de cette fiche signalétique. Contient une substance nocive. Obtenir immédiatement du secours médecin et appeler un centre antipoison. Boire deux verres d'eau ou de lait pour diluer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

symptômes	Mal de tête, Étourdissement, Nausée, Manque d'équilibre, Fatigue, Effets systémiques semblable à ceux résultant d'une ingestion
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notez au docteur	Aucune information supplémentaire disponible en matière de premiers soins.
-------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés et inappropriés d'extinction:	Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du gaz carbonique ou un produit chimique sec comme agents d'extinction. L'eau et la mousse peuvent produire de l'écume s'il s'agit d'un liquide qui brûle ; ce sont cependant des moyens pratiques d'extinction de l'incendie s'ils sont appliqués avec soin à la surface du feu. Ne pas diriger le jet d'eau sur le liquide chaud en train de brûler.
---	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie et/ou explosion	Le matériau ne peut s'enflammer que s'il est préchauffé à des températures supérieures au point d'éclair, dans un incendie par exemple.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes de lutte contre l'incendie et de la protection	Ne pas s'approcher d'un incendie sans protection adéquate, y compris un appareil de respiration autonome et un équipement de protection complet. Utiliser des méthodes de lutte contre l'incendie adaptées aux produits environnants.
Produits de combustion dangereux	Gaz carbonique, Oxyde de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: L'exposition au matériau déversé peut avoir un effet irritant ou nocif. Suivre les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle décrites à la Section 8 de cette fiche signalétique. Des précautions additionnelles peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières du déversement, notamment le matériau répandu, la quantité, le lieu du déversement et l'expérience du personnel chargé d'intervenir.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de données disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Empêcher qu'un déversement ne s'étende, pour minimiser le danger qu'il représente pour la santé des êtres humains et pour l'environnement si c'est possible de le faire sans danger. Porter au minimum un équipement de protection individuelle complet et approprié suivant les recommandations de la Section 8. Creuser un fossé et absorber le produit avec un absorbant comme les granulés d'argile. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, étatiques, locales ou provinciales. Fluide utilisé doit être éliminé dans un centre de recyclage.

6.4. Référence à d'autres sections

Suivre les recommandations concernant l'équipement de protection individuelle fournies à la Section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Matériau nocif ou irritant. Éviter tout contact et éviter de respirer le matériau. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ranger dans un endroit frais, sec et aéré. Isoler des matières incompatibles

Matières incompatibles

Voir la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de frein

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique

Aucun.

Aucun.

Aucun.

Limites d'exposition professionnelle

OSHA PEL

IDLH

OSHA PEL-Skin Notation

Valeurs

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Il est probable qu'aucun contrôle ne sera exigé pour assurer à l'opérateur un environnement confortable dans des conditions normales d'utilisation. La ventilation est exigée pour assurer à l'opérateur un environnement confortable et faire en sorte que les employés ne subissent pas une surexposition.

Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est exigée dans des conditions d'utilisation normales.

Type(s) de respirateur

Aucun exigé lorsqu'il y a une ventilation adéquate. Si les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition acceptables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par NIOSH/MSHA.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques avec protections latérales lorsqu'on manipule ce produit. Porter une protection oculaire supplémentaire, comme des lunettes de protection anti-éclaboussures et/ou une visière lorsque les yeux peuvent se trouver exposés à des éclaboussures ou vaporisations de liquide ou du produit présent dans l'air. Ne pas porter de verres de contact. Avoir à sa disposition une douche oculaire d'urgence pour se rincer les yeux

Protection de la peau

Pas normalement considéré comme présentant un danger pour la peau. Si certaines conditions d'utilisation présentent un risque de contact cutané, appliquer de bonnes règles d'hygiène. Se laver les mains et autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux, avant de manger, de boire et de quitter le travail.

Gants

Caoutchouc Butyle, Polyéthylène

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Incolore à ambre pâle
Odeur	Léger
Seuil de l'odeur	Non déterminé
pH	8,6
Point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition	275
Point d' éclair	121
Méthode du point d'éclair	ASTM D93
Taux d'évaporation	Non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité/explosivité, % dans l'air	Non établi
Limite inférieure d'inflammabilité/explosivité, % dans l'air	Non établi
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,07
Solubilité dans l'eau	Complet; 100 %
Coefficient de partage octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	310
Température de décomposition	305
9.2. Autres informations	
Volatiles, % en poids	0.000000

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas de données disponibles
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4. Conditions à éviter	Températures supérieures au point d'éclair supérieur de ce matériau combustible, plus étincelles, flammes nues, ou autres sources d'allumage.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydant forts, Chaleur, étincelles, ou d'autres sources d'ignition.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Gaz carbonique, Oxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité ingestion	Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle. Valeur estimée > 5,0 g/kg.
Contact avec la peau	Ce matériau n'irrite probablement pas la peau, selon le résultat des expériences sur les animaux. Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle.
Absorption	Ne sera vraisemblablement pratiquement pas toxique, selon des données sur les animaux.
Toxicité inhalation	Aucun danger dans des conditions normales d'utilisation industrielle. Ne sera vraisemblablement pratiquement pas toxique, selon des données sur les animaux.
Contact avec les yeux	Ce matériau causera probablement une irritation oculaire grave, selon les expériences sur les animaux. Le contact oculaire peut provoquer des lésions allant de modéré à grave. Il peut causer un déchirement ou des rougeurs, mais est peu susceptible de provoquer de lésions oculaires permanentes. Une baisse de la vue temporaire (vision floue ou voilée) est possible.
Sensibilisation	Non dangereux selon la catégorie de sensibilisation respiratoire/cutanée. Aucune donnée disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 11: Informations toxicologiques

Mutagenicité sur les cellules germinales	pour indiquer que ce produit ou ses composants peuvent être un sensibilisant cutané. Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou l'un de ses composants présente un risque mutagène ou génotoxique supérieur à 0,1 %.
Cancérogénicité	Pas cancérogène selon NTP, CIRC ou OSHA.
Toxicité pour la reproduction et le développement	Aucune donnée disponible indiquant que ce produit ou l'un de ses composants présente un risque de malformations congénitales supérieur à 0,1 %.
Toxicité pour certains organes cibles- exposition unique:	Non dangereux dans la catégorie de toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)
Toxicité pour certains organes cibles- exposition répétées:	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Effets pour la santé à long terme (chronique)	Effets systémiques semblable à ceux résultant d'une ingestion, Fatigue, Manque d'équilibre, Nausée, Étourdissement, Mal de tête
Toxicité par aspiration:	Non dangereux selon la catégorie de aspiration
Autres informations:	Pas de données disponibles

Agents classés par le CIRC Monographies

Sans objet	CIRC Groupe 1
Sans objet	CIRC Groupe 2A
Sans objet	CIRC Groupe 2B

National Toxicity Program (NTP) Statut

Sans objet	Cancérogène connu
Sans objet	Anticipation raisonnable d'être une substance cancérogène humaine

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité aquatique aiguë: Non dangereux dans la catégorie de milieu aquatique aiguë

Écotoxicité aquatique chronique: Non dangereux dans la catégorie de milieu aquatique chronique

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation modérée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioconcentration ne devrait pas se produire.

12.4. Mobilité dans le sol

On considère que ce matériau n'a essentiellement aucune mobilité dans le sol. Il est fortement absorbé par la plupart des types de sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Deseche de acuerdo con las normas federales, estatales, locales, provinciales o reglamentos.

Code(s) d'élimination des déchets

Description des déchets pour produit usé

Le matériau utilisé ou mis au rebut ne devrait pas s'avérer dangereux.

Emballages contaminés:

SECTION 14: Informations relatives au transport

Description Non classifié en tant que dangereux pour le transport (DOT, TDG, IMO/IMDG, IATA/ICAO).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14: Informations relatives au transport

basique de
DOT

SECTION 15: Informations réglementaires

Inventaires de produits

chimiques

État TSCA Tous les composants de ce produit figurent dans l'Inventaire US TSCA ou en sont exemptés.

US Restrictions de l'Etat: Sans objet

SIMDUT: D2B

Nom chimique	Réglementation	CAS #	%
Aucun.	CERCLA		
Aucun.	SARA 313		
Aucun.	SARA EHS		
Aucun.	TSCA 12b		

U.S. State Regulations

Nom chimique	Réglementation	CAS #	%
Aucun.	California Prop 65- Cancer		
Aucun.	California Prop 65- Dev. Toxicity		
Aucun.	California Prop 65- Reprod -fem		
Aucun.	California Prop 65- Reprod-male		
Aucun.	Massachusetts RTK List		
Aucun.	New Jersey RTK List		
Ethanol, 2,2'-oxybis-	Pennsylvania RTK List	111-46-6	1 - 5
Aucun.	Rhode Island RTK List		
Diethylene glycol	Minnesota Hazardous Substance List	111-46-6	1 - 5

HMIS Ratings:

Santé: 2
Inflammabilité 1
:
Réactivité: 0
EPI: B

NEPA Ratings:

Santé: 2
Inflammabilité 1
:
Réactivité: 0

KEY: 0 - Minimal 1 - Faible 2 - Modéré 3 - Grave 4 - Extrême

SECTION 16: Autres informations

Date de révision 5/4/2015 11:27:30 AM

Remplace: 4/20/2015 2:43:39 PM

Références ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

AIHA: American Industrial Hygiene Association

CFR: Code of Federal Regulations

DOT: Etats-Unis Ministère des Transports

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

HMIS: Système d'identification des matières dangereuses

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

IATA: Association du transport aérien international

IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16: Autres informations

IMDG: International Maritime Dangerous Goods
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Sécurité et administration de la santé au travail
PEL: Limite d'exposition admissible
RTK: Droit de savoir
SARA: Superfund loi de réautorisation modifications et
STEL: Limite d'exposition à court terme
VLE: Valeur limite d'exposition
TSCA: Toxic Substances Control Act
TWA: Pondérée dans le temps
UN: Les Nations Unies
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Limitation de responsabilité

Cette fiche signalétique et l'information qu'il contient vous est offert de bonne foi comme exactes. Nous avons examiné toutes les informations contenues dans la fiche technique que nous avons reçus de sources externes, et nous croyons que l'information soit correcte, mais ne peut garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. La santé et de sécurité dans cette fiche peuvent ne pas être suffisant pour tous les individus et / ou des situations. Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et à respecter toutes les lois et règlements applicables. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne peut être interprétée comme une permission ou une recommandation pour l'utilisation de tout produit d'une manière qui pourrait enfreindre les brevets existants. Aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.